

MÉCÉNATROMANS

Sport Santé sur Ordonnance



Sport Santé sur Ordonnance

Sport

La France compte 37 millions de personnes sédentaires. Si toutes se mettaient à pratiquer une activité physique, alors l'économie potentielle des dépenses de santé pourrait atteindre 10 milliards d'euros. Si seulement 5% de ces personnes devenaient actives, l'économie serait de 500 millions d'euros.

Le sport peut donc être une révolution pour l'économie de la santé.

Pour cela, il faudrait, entre autres :

- Prescrire aux patients une activité physique modérée et régulière pour réduire l'utilisation de médicaments ;
- Favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques.

Sport Santé sur Ordonnance est un dispositif qui répond à ces besoins.

En effet, il s'adresse, aux Romanais(es) d'au moins 18 ans :

- Porteurs(es) de maladies chroniques (maladies cardio-respiratoires, cancers, diabète, maladie de Parkinson, etc.) et/ou souffrant de surpoids ;
- Souhaitant reprendre une activité physique adaptée, encadrée et sécurisée.

Une phase expérimentale au deuxième semestre 2016, avec 60 patients, a démontré toute la pertinence de ce

dispositif développé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme, le Collectif Sud et les associations sportives volontaires.

Le dispositif s'est ensuite développé sur 2017 et 2018 avec également 60 patients. Il nécessite de nouveaux financements pour sa pérennisation.

Objectifs et enjeux

Le dispositif Sport Santé sur Ordonnance :

- Favorise la pratique d'une activité physique régulière, adaptée et progressive afin d'améliorer ou maintenir l'état de santé, la qualité de vie et l'autonomie de la personne ;
- S'inscrit dans une démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Plan de financement

Coût du dispositif :

Prise en charge du test initial de condition physique + 10 à 12 séances réalisées par les associations sportives + formation des éducateurs :

environ 400 € par patient

Participation mécène :

24 000 € (pour 60 patients)